

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MAIRIE DE SALANS 39700**

L'an deux mille vingt-six le 21 avril,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alexandre BOLE, Maire.

**Présents** : Bailly-Maitre Florian, Billet Mathieu, Bole Alexandre, Cheviet Ghislain, Coincenot Yves, Girardot Christiane, Giraudon Brigitte, Guillemin Annie, Hanson Bernard, Loye Emmanuelle, Muneret Bruno, Noual Aurore, Pierre Aurore.

**Excusés** : Courtois Jennifer, Daguet Pierre

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Noual Aurore

**Vote du Budget Primitif 2026**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026, qui s'équilibre ainsi :

**Section de Fonctionnement :**

- dépenses : 670 208,66 €

- recettes : 670 208,66 €

**Section d'Investissement :**

- dépenses : 462 568,98 €

- recettes : 462 568,98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le budget 2026 ainsi présenté.

Adopté à l'unanimité

**Vote du taux des taxes 2025**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter la part communale et de fixer le taux des taxes pour 2026 ainsi :

**Taxe Foncier Bâti : 43,16 %**

**Taxe Foncier Non Bâti : 19,09 %**

**Taxe Habitation résidences secondaires : 12,29 %**

Adopté à l'unanimité

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Désignation d'un délégué au SIVU**

Le Conseil Municipal,

Vu l'adhésion antérieure de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique chargé d'administrer la "Résidence Autonomie" de Dampierre.

Vu les statuts du Syndicat,

Prévoyant que chaque Conseil Municipal doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Après en avoir délibéré, **désigne** en qualité de délégués communaux :

**Titulaire : Monsieur BOLE Alexandre**

**Suppléante : Madame GUILLEMIN Annie**

Adopté à l'unanimité

**Désignation des membres de la CCID**

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une Commission Communale de Impôts (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants issus d'une liste de 24 contribuables.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Adopté à l'unanimité

**Désignation représentant et suppléant CLEC**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire, suite au dernier renouvellement des Conseillers Municipaux, de procéder à la désignation des nouveaux délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder, en son sein, à la désignation du représentant titulaire ainsi que du représentant suppléant de l'assemblée municipale, aux fins de représenter la commune lors des réunions et travaux de la CLECT.

Sont désignés à l'unanimité :

- **Mr COINCENOT Yves** en qualité de délégué titulaire

- **Mr BOLE Alexandre** en qualité de délégué suppléant

Adopté à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Désignation référents Economie-Tourisme / Culture / assainissement**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire, Suite aux récentes élections, de procéder à la désignation des référents communaux pour les thématiques Économie / Tourisme, Culture et Assainissement. Les référents ont un rôle essentiel pour le bon fonctionnement des dossiers : ils assurent le relais entre la commune et l'intercommunalité et facilitent la coordination des actions dans chaque domaine.

Sont désignés à l'unanimité :

- **Mr COINCENOT Yves** référent Assainissement
- **Mme NOUAL Aurore** référente Economie et tourisme
- **Mme LOYE Emmanuelle** et **Mme PIERRE Aurore** référentes Culture

Adopté à l'unanimité.

**Validation devis travaux de remplacement dalle plafond de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer les dalles du plafond de la salle des fêtes.

Le devis de l'entreprise Peinture-Papier Peint, Pascal Schmitt (39700 Fraisans) est retenu pour un montant de 5 436 € HT, soit 5 979,60 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer ce devis.

Adopté à l'unanimité

**Validation devis travaux d'isolation des combles de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer d'isoler les combles de la salle des fêtes.

Le devis de l'entreprise Peinture-Papier Peint, Pascal Schmitt (39700 Fraisans) est retenu pour un montant de 14 273,00 € HT, soit 15 700,30 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer ce devis.

Adopté à l'unanimité

**Validation devis balayage de la commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis pour une prestation de balayage sur la commune, comprenant 4 passages pour l'année 2026.

Le devis de l'entreprise PERRBAL (21220 Gevrey-Chambertin) est retenu pour un montant de 1 096,00 € HT, soit 1 205,60 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer ce devis.

Adopté à l'unanimité.

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Validation devis aménagement trappe salle des fêtes**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis concernant la fabrication d'une trappe permettant l'accès aux combles et au système de ventilation de la salle des fêtes.

Le devis de l'entreprise Menuiserie COINCENOT (39700 Salans) est retenu pour un montant de 3 331,00 € HT, soit 3 997,20 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer ce devis.

Adopté à l'unanimité.

**Désignation membres commissions CCJN n° 1 "Ressources", n°2 "Technique"**

La Communauté de Communes procédera à la création de deux commissions lors du prochain Conseil Communautaire du 30 avril 2026, conformément aux dispositions de l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux établissements publics de coopération intercommunale.

Les Commissions proposées sont les suivantes :

**Commission n°1 "RESSOURCES"** qui traitera des thématiques suivantes :

Ressources (RH, Affaires Générales), Prévention, Sécurité, Finances, Facturation des ordures ménagères, Communication, Enfance-Jeunesse / Affaires scolaires et Loisirs, Urbanisme (PLUi, SCoT), Culture, Associations, Numérique.

Sont désignés pour participer à cette commission : Mr Coincenot Yves, Mme Noual Aurore, Mme Loye Emmanuelle, Mr Billet Mathieu, Mr Muneret Bruno, Mr Bole Alexandre.

**Commission n°2 "TECHNIQUE"**, qui traitera des thématiques suivantes :

Bâtiments, Services techniques, Travaux, Économie / Tourisme, Commerces, Aménagement du territoire, Assainissement, GEMAPI.

Sont désignés pour participer à cette commission : Mme Noual Aurore, Mme Girardot Christiane, Mr Bole Alexandre.

**Questions diverses**

- Membres commission fleurissement de la commune :

Mme Noual Aurore, Mr Billet Mathieu et Mr Bole Alexandre

- Gestion de la salle des fêtes :

Mme Noual Aurore, Mme Loye Emmanuelle, Mme Pierre Aurore  
Référénte : Mme Girardot Christiane

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Commission repas des aînés :

Mme Girardot Christiane, Mme Noual Aurore, Mme Guillemain Annie

Référente : Mme Giraudo Brigitte

Le Maire,  
Alexandre BOLE

